RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Examens
& Concours
Bureau de l'Enseignement Général
n°20- 2026
Affaire suivie par :
Nathalia JEROME
Cheffe du bureau de l'Enseignement Général
Tél : 05 94 27 21 83
Mél : dec.enseignementgeneral@ac-guyane.fr

2240 Route de Montabo
97300 Cayenne

Cayenne, le lundi 14 septembre 2026

Le recteur de région académique,
Recteur de l'académie de Guyane,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale,
Chancelier des universités,

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement adjoints,
Mesdames et Messieurs les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques

Objet : Avis d'ouverture du registre des inscriptions à l'examen du Certificat de Formation Général (CFG), session 2026 - 2027

Références réglementaires :

- *Décret n°2015-1929 du 31-12-2015 – J. O du 3-1-2016 (Bulletin officiel n°3 du 21 janvier 2016) ;*
- *Arrêté du 19 juillet 2016 (JORF n°0179 du 3 août 2016 texte n°12) portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat de formation générale ;*
- *Code de l'éducation - Article 0332-23 à 0332-29 - Le certificat de formation générale*

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Candidats scolaires :

Les candidats scolarisés (collège, lycée, etc.) sont inscrits directement par leur établissement.

2. Candidats individuels

Peuvent s'inscrire à titre individuel :

- ❖ Les candidats âgés de 16 ans ou plus au 24 janvier 2025, résidant en Guyane, non scolarisés et non-inscrits dans un organisme de formation (MLDS, CER, UAU, UHI).
- ❖ Les stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public (RSMA, GRETA, CFA, CFR, MFR…).
- ❖ Les adultes, salariés ou demandeurs d'emploi sans qualification, engagés ou non dans une action de formation

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le Portail Cyclades à l'adresse suivante :

https://candidat.examens-concours.gouv.fr

Lire attentivement et en totalité les consignes de l'application avant de finaliser votre inscription

La confirmation d'inscription doit impérativement être vérifiée, datée, signée, puis imprimée, et accompagnée de la photocopie intégrale d'une pièce d'identité (recto/verso).
Le dossier de l'épreuve orale, exigé uniquement pour les candidats individuels, doit être remis au jury le jour de

l'épreuve. **Si vous êtes mineur, nécessité de signature du représentant légal**

Candidats en situation de handicap :

Formulaires à utiliser : *Téléchargeables sur le site de l'académie*
https://www.ac-guyane.fr/amenagements-d-epreuves-aux-examens-121588

Dépôt du dossier :

À constituer dès l'inscription et à transmettre **au plus tard à 12h00 le dernier jour de la période d'inscription**, à l'adresse indiquée sur le site.

Cas particulier – DNB et CFG :

Si le candidat passe le DNB et le CFG, il doit fournir deux formulaires distincts, un pour chaque examen.

MODALITES D'EVALUATION

Pour tous les candidats, le total de points requis pour l'obtention du diplôme doit être au moins égal à 200.

Pour les candidats scolaires :

Évaluation en cours de formation :
Basée sur les programmes et référentiels du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, attendus en fin de cycle 3, autour de cinq domaines :

1. Langages pour penser et communiquer
2. Méthodes et outils pour apprendre
3. Formation de la personne et du citoyen
4. Systèmes naturels et techniques
5. Représentations du monde et de l'activité humaine

Attestation du niveau de maîtrise :
Délivrée par l'établissement scolaire.

Épreuve orale :
Entretien de 20 minutes avec un jury, basé sur un dossier.
Le dossier doit être remis au chef d'établissement au plus tard aux dates fixées dans le calendrier prévisionnel

Pour les candidats individuels :
Le décompte des points provient des résultats obtenus à trois épreuves obligatoires :

- Une épreuve écrite de français, portant sur la maîtrise de la langue.
  Durée : 1h00 - notée sur 120 points,
- Une épreuve écrite de mathématiques, constituée d'exercices en rapport avec la vie pratique
  Durée : 1h00 — notée sur 120 points
- Une épreuve orale, commune à tous les candidats
  Durée : 20 mn - notée sur 160 points

L'épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat à partir de son expérience professionnelle, d'un parcours éducatif qu'il a suivi, d'un ou plusieurs stages de formation, de ses centres d'intérêt personnel. Il comporte entre 5 et 10 pages Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

L'épreuve orale comptabilise un total de points compris entre 0 et 160.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'organisation est précisée dans le calendrier prévisionnel établi à cet effet.

IMPORTANT : VOTRE INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'A RECEPTION DE VOTRE DOSSIER COMPLET A LA DATE INDIQUEE

Pour le recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur de l'Expertise et des Fonctions Support

Pour le Recteur

Bruno PIERRE-LOUIS

Division des Examens et Concours
Bureau de l'Enseignement Général
Contact gestionnaire : Marie – Hélène TIMMET (dec.enseignementgeneral@ac-guyane.fr) / ☎0594272182

RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

SESSIONS CERTIFICAT DE FORMATION GENERAL (CFG)
Session 2026 - 2027

Sessions	Public concerné	Organisation		Remarques / Conditions
Session 1 Novembre 2026	Candidats individuels	**Inscription du Lundi 21 septembre 2026 au Vendredi 16 octobre 2026 inclus**		Voir conditions dans la circulaire officielle
		Date épreuve orale Mardi 17 novembre 2026 **à 07h30** **Dossier à rendre au plus tard le 30 octobre 2026**	**Date épreuve écrite** Mercredi 18 novembre 2026 **à 07h30**	
Session 2 Février 2027		**Inscription du Mardi 01 décembre 2026 au Vendredi 15 janvier 2027 inclus**		
		Date épreuve orale Mardi 02 février 2027 **à 07h30** **Dossier à rendre au plus tard le 15 janvier 2027**	**Date épreuve écrite** Mercredi 03 février 2027 **à 07h30**	
Session 3 Juin 2027		**Inscription du Lundi 07 décembre 2026 au Vendredi 29 janvier 2027 inclus**		
		Date épreuve orale Mardi 01 juin 2027 **à 07h30** **Dossier à rendre au plus tard le 29 janvier 2027**	**Date épreuve écrite** Mercredi 02 juin 2026 **à 07h30**	

Sessions	Public concerné	Organisation		Remarques / Conditions
Session 3 Juin 2027	Candidats scolaires	**Inscription du Lundi 07 décembre 2026 au Vendredi 29 janvier 2027 inclus**		Voir conditions dans la circulaire officielle
		Date épreuve orale Mardi 01 juin 2027 **à 07h30** **Dossier à rendre au plus tard le 29 janvier 2027**	**Pas d'épreuve écrite**	

Division des Examens et Concours
Bureau de l'Enseignement Général
2240 Route de Montabo - 97306 CAYENNE